

## Concours sur titres Pour le recrutement d'assistants socio-éducatifs

DECISION N° 108/2024 PORTANT OUVERTURE DU CONCOURS

- Vu l'article L6143-7 du Code de la Santé Publique ayant trait aux attributions du Directeur ;
- Vu le Code général de la Fonction Publique et notamment les articles relatifs à la Fonction Publique Hospitalière ;
- Vu le Décret 2018-731 du 21 août 2018 portant dispositions statutaires communes à certains corps de catégorie A de la fonction publique hospitalière à caractère socio-éducatif ;
- Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2014 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des assistants socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière ;

**Le directeur du centre hospitalier des Pyrénées,**

### DECIDE

- Article 1** Un concours sur titres est ouvert au centre hospitalier des Pyrénées de PAU afin de pourvoir 2 postes d'assistant socio-éducatif répartis de la manière suivante :
- **1 poste d'éducateur spécialisé**
  - **1 poste d'assistant du service social**
- Article 2** Ce concours sur titres comporte une phase d'admission qui consiste en l'examen des dossiers de candidature par le jury.
- Article 3** Les candidats doivent être titulaires des titres et diplômes fixés par l'article 4 du Décret n° 2014-101 du 4 février 2014 portant statuts particuliers des assistants socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière.
- Article 4** Pour prendre part au concours, le candidat doit constituer un dossier comprenant les pièces suivantes :
- une demande d'admission à concourir établie sur papier libre ;
  - un curriculum vitae établi par le candidat sur papier libre ;
  - les titres de formation, certifications et équivalences, notamment ceux requis pour le concours concerné aux articles 4 des décrets du 4 février 2014 susvisé, dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents ;
  - une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne ;
  - le cas échéant, un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination ;
  - le cas échéant, un état signalétique des services militaires ;

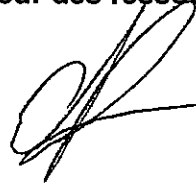
- un exemplaire du dossier d'inscription au concours complété par le candidat, et téléchargeable sur le site internet du centre hospitalier des Pyrénées – [www.ch-pyrenees.fr](http://www.ch-pyrenees.fr)

**Article 5** Les candidatures doivent être envoyées par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante, avant le 11 août 2024 :

Centre Hospitalier des Pyrénées  
A l'attention de Monsieur le directeur des ressources humaines  
29 avenue du Général Leclerc  
64039 PAU CEDEX

A PAU, le 2 juillet 2024

**Pour le directeur et par délégation,  
Le directeur des ressources humaines,**



**Olivier NAVASA**